

**var SS00050 - Nombre de cas ([Soins de santé](#))****Synonyme** Nombre de prestations ou délivrances**Code** SS00050**Description** Nombre de fois qu'une prestation de soins a été dispensée ou nombre de fournitures délivrées (p.ex. sang, isotopes...) à la [date](#) indiquée ou durant la période indiquée ([SS00015-SS00125](#)). Dans le cas d'un produit pharmaceutique, la variable concerne le nombre d'unités délivrées à la date indiquée ou durant la période indiquée. Il s'agit du nombre de fois que le tarif à l'unité a été facturé.**Format SAS** 4. (numeric)**Mots clés***Codification*  
Nombre entier.

- Le signe (+ ou -) correspond au signe du [montant du remboursement](#).
- S'il s'agit d'une régularisation, la valeur de cette variable est négative.

*Remarques*

- Les informations relatives au nombre de cas et au [nombre de jours](#) ne sont pas toujours enregistrées dans la bonne variable : l'information nécessaire se trouve tantôt dans SS00050, tantôt dans [SS00055](#), voire dans les deux. Si l'information que vous recherchez ne se trouve pas dans l'une des variables, vous la trouverez alors dans l'autre.
- Dans les cas suivants, le nombre de prestations correspond toujours à **1** ou (-1) :
  - soins infirmiers;
  - maisons médicales;
  - honoraires forfaitaires;
  - montant global prospectif;
  - facturations pour la *Vlaamse Sociale Bescherming* (VSB, protection sociale flamande) ([SS00030](#) = 1)
- Jusqu'au mois de tarification de décembre 2014, le nombre de délivrances de **médicaments à l'hôpital** figurant dans la base de données Soins de santé n'est pas toujours complété (SS00050 = 0). À partir du mois de facturation janvier 2015, cette variable est non nulle pour ce qui est de la délivrance des médicaments à l'hôpital.
- Préparations magistrales.
  - S'il s'agit de l'**enregistrement principal** d'une préparation magistrale ([SS00020](#) = 750035, 750050, 750072, 750094 or 750116), on y indique le nombre de **modules**.
  - S'il s'agit d'un **enregistrement de détail** d'une préparation magistrale ([SS00020](#) = 750212), on indique la **quantité** totale du principe actif ou produit mentionné dans le [code CNK](#), arrondie à 4 chiffres. Si la quantité exprimée dans la plus petite unité possible reste inférieure à 1, elle est arrondie à l'unité supérieure (alors SS00050 = 1). Contrairement à la base de données Pharmanet, la base de données Soins de santé ne contient **aucune** variable faisant mention de l'**unité** (comme dans [SS00140](#) et [SS00145](#)).
- En ce qui concerne les frais de déplacement dans le cadre de prestations de revalidation, ou dans le cas des sages-femmes ou médecins situés en zone rurale, il y est mentionné le **nombre de kilomètres** parcourus à l'aller et au retour.
- Si la prestation a été remboursée dans le cadre de la [réglementation relative aux détenus](#), le [ticket modérateur](#) est à charge de l'INAMI. Ce montant est enregistré dans le [montant AMI](#) via une prestation distincte, tandis que la valeur de Nombre de cas et [Nombre de jours](#) correspond à 0.
- Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée et sur d'autres exceptions dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le [site web de l'INAMI](#) sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 40 Zone 22 ou Enregistrement de type 50 Zone 22).

<b>Disponible</b>	<b>Database</b>	<b>Variantes</b>	<b>Premières données</b>	<b>Dernières données</b>
	<a href="#">Soins de santé</a>	ALL	2005-10-01	2024-03-31

*Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)*